

Campagne d'adhésion 2022 À Fransylva Ardennes Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

Chers propriétaires forestiers des Ardennes,

Si vous n'êtes pas encore adhérents à Fransylva Ardennes, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, rejoignez-nous.

Fransylva représente et défend avant tout les forestiers, mais conseille également sur les enjeux juridiques, économiques et environnementaux qui concernent les forestiers et enfin s'investit dans la mise en place d'un dialogue constructif entre les forestiers et toute la société en vue de sensibiliser sur les enjeux de la forêt.

Il me semble important, à l'heure où l'on constate une montée en puissance des enjeux forestiers, que les propriétaires se mobilisent.

En adhérant à Fransylva Ardennes, vous bénéficierez d'une assurance Responsabilité Civile spécifique adaptée et très avantageuse comprise dans l'adhésion, vous accéderez au service de la fédération en charge des questions juridiques, réglementaires ou fiscales, vous serez représentés auprès des autorités départementales, régionales et nationales et vous pourrez profiter de formations, d'informations, de conseils et d'échanges entre propriétaires.

Nous rejoindre, c'est également et surtout faire preuve d'un choix engagé en faveur de la forêt et de la propriété forestière.

Vous trouverez ci-joint notre bulletin d'adhésion à retourner, accompagné de votre règlement, à Fransylva Ardennes.

En espérant vous compter bientôt parmi nos fidèles adhérents, je vous prie de croire, chers propriétaires forestiers des Ardennes, à l'assurance de mon entier dévouement.

Henry Billaudel
Président de Fransylva Ardennes

Bulletin d'adhésion 2022



Oui, je souhaite adhérer à Fransylva Ardennes, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Email :

Je suis propriétaire de hectare (s) de bois situé (s) à

COTISATION :

➤ Cotisation fixe :

6,00 Euros

➤ Cotisation proportionnelle par hectare : 1,38 euros X

ha =

Euros

TOTAL : avec un minimum de 10 Euros et plafonnement à 1000 Euros

Euros

A le

Signature :

Bulletin à retourner, accompagné du règlement :

- ✓ Par chèque à l'ordre : Fransylva Ardennes – Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
- ✓ Par virement, code IBAN : FR76 1020 6210 0106 9990 5674 076 AGRIFRPP802

Fransylva Ardennes - Syndicat des Propriétaires forestiers-sylviculteurs
17 rue du Château
Villers-Semeuse
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Email : foret-privee-ardennes@wanadoo.fr